

Flash info PsyEN

Pendant que le ministre réfléchit... les arrêtés et les conventions régionales tombent !

Certains collègues, lassés par le silence ministériel et par la communication floue des rectorats, pensent peut-être qu'il faut attendre les réponses du Ministre aux préconisations du rapport Charvet pour agir. **Malheureusement, alors que le cabinet du Ministre « consulte », les choses avancent !**

Des textes sont présentés en comité technique ministériel et des conventions État / Région (Nouvelle-Aquitaine, Centre Val-de Loire, Normandie) sur la mise à disposition des personnels, sont annoncées dans les instances régionales. **Ceci en dit long sur la pratique de la concertation dans ce Ministère !**

Le 25 septembre, l'intersyndicale a lancé un appel à se manifester le 15 octobre pour faire pression sur les décisions qui vont être prises très prochainement. Il y a vraiment des raisons de réagir !

La réforme territoriale impacte les CIO

La réforme territoriale vise à faire correspondre la configuration du territoire national en 13 grandes régions, avec la structure des échelons dans l'Éducation nationale.

Le Recteur de région académique, super recteur de la grande région, aura la responsabilité de l'information et de l'orientation. **Rappelons que le rapport Charvet préconise la création à ce niveau d'un délégué académique à l'orientation (DRAO) qui pourra être un CSAIO.** Les Recteurs d'académie et les

CSAIO seront dessaisis d'un certain nombre de compétences, notamment la déclinaison en région de la politique éducative fixée au niveau national.

Cette réforme territoriale prévoit une possibilité pour le Recteur de région académique de mutualisation et donc de réorganisation des services. **Un arrêté** vient d'être présenté au comité technique ministériel (CTM) afin de poser le **cadre réglementaire de ces futures réorganisations.**

Sont concernés :

- ⇒ la fusion des académies de Caen et de Rouen,
- ⇒ les mutualisations de services décidées par les recteurs de région académique,
- ⇒ le transfert des missions des DRONISEP aux régions,
- ⇒ les modifications apportées à la carte et à l'organisation des CIO.

Ces mesures vont de pair avec des dispositifs d'accompagnement des personnels. Dans ce décret les CIO sont donc explicitement mentionnés comme faisant partie des services susceptibles d'être restructurés. **Alors que les fermetures des CIO ne sont pas inscrites dans la loi, le MEN se donne donc les moyens juridiques de mettre en œuvre sa politique de suppression du service public d'orientation de l'EN ! La FSU est vigoureusement intervenue au CTM du 03/10/19 et s'est prononcée contre ces restructurations annoncées.**

Les masques tombent ou le retour des vieux démons !

Les régions veulent une décentralisation complète des PsyEN et des directeurs de CIO !

Lors de son congrès annuel, fin septembre, Régions de France avait organisé un atelier sur l'orientation. Les représentants des régions qui n'ont toujours pas digéré que l'État leur retire l'apprentissage, se plaignent de l'insuffisance des moyens pour assurer leurs nouvelles missions en terme « d'orientation des élèves ».

Soulignons d'abord la confusion entretenue ! **La loi ne leur donne pas de compétences sur l'orientation scolaire mais sur l'information des élèves et des étudiants sur les formations et les métiers.** Les régions réclament « toute la chaîne autour de l'emploi, dont l'orientation ».



Le principal reproche est que l'État n'est pas allé assez loin en matière de décentralisation. « *Nous réclamons un grand service de l'orientation et de la formation pleinement et entièrement décentralisé. On ne peut pas nous demander d'administrer une politique si nous n'avons pas pleine et entière autorité* ». (V. Debord, Grand Est). JL. Nembrini (Nouvelle-Aquitaine) veut pour cela « bousculer les DCIO » en les obligeant à venir travailler pour la région par des textes plus contraignants !

Source: https://www.banquedesterritoires.fr/orientation-limpossible-defi-des-regions?pk_campaign=Flux%20RSS&pk_kwd=2019-10-01&pk_source=Actualit%C3%A9s%20Localtis&pk_medium=RSS

Quelques exemples des offensives régionales.

- ⇒ **En Nouvelle Aquitaine**, la convention signée par le recteur de région académique et la région prévoit une mise à disposition (MAD) des DCIO en faisant fi de l'obligation du volontariat alors que juridiquement l'accord de l'intéressé est obligatoire. **La pression est forte sur les DCIO** pour qu'ils acceptent de passer sous la tutelle de la région pour 30% de leur temps. De plus, la convention va bien au-delà de la loi, s'arrogeant des compétences en matière d'accompagnement des élèves sur le champ de l'orientation alors que c'est une compétence de l'État.
- ⇒ **En Centre Val de Loire**, le rectorat considérant comme établie la fermeture de tous les CIO sauf un par département, **demande aux DCIO de se positionner dès aujourd'hui sur 3 possibilités** : avoir une mission auprès du DASEN, avoir une mission au SAIO ou partir à la région ! Le rectorat veut appliquer cette mesure dès le 1^{er} janvier 2020 ! Les collègues sont sous pression pour se positionner sachant que la région compte sur 6 postes de directeurs ! De plus, les mesures intervenant en cours d'année, les droits à mutation ne seront pas préservés. Le SNES-FSU intervient auprès de la Rectrice.
- ⇒ **En Normandie**, la région veut **créer une « agence pour l'orientation »** sous forme d'établissement public et compte sur les PsyEN et les DCIO pour assurer le travail sur la pédagogie de l'orientation et jouer le rôle de référent territorial de l'orientation sur les bassins ! Une sorte de DCIO mais passé à la région en somme !



Action !

Depuis la diffusion du communiqué intersyndical appelant à une journée d'action le mardi 15 octobre, les académies s'organisent. De nombreuses AG ont eu lieu, d'autres vont se tenir la semaine prochaine. Différentes modalités d'actions sont retenues : manifestations devant les rectorats, conférence de presse, audiences, « grève du zèle » des DCIO....

Faisons du 15 OCTOBRE UNE JOURNÉE « CIO EN GRÈVE »

Montrons au ministère que la profession rejette cette « réforme de l'orientation » qui annonce un démantèlement du service public d'orientation de l'EN avec une décentralisation des personnels en ligne de mire.

Toutes les actions que nous avons menées jusqu'à présent marquant l'opposition des PsyEN, DCIO, personnels administratifs des CIO, personnels des DRONISEP mobilisés sur chaque territoire permettent déjà aux régions de mesurer l'ampleur de la résistance. En voici quelques échos rapportés lors du Congrès de Régions de France : « *Les agents de l'Éducation nationale pourraient être décentralisés, mais il suffit de le décider pour créer un conflit social !* » (JL Nembrini). Pour ce qui est des CIO, E. Gazel (vice-présidente Occitanie) a apporté une première réponse...pessimiste. L'Occitanie a en effet demandé à ces personnels de rejoindre les maisons de l'orientation que la région met actuellement en place, mais cela « ne s'est pas fait ».

**Une telle « réforme » peut-elle réussir
sans l'adhésion des personnels de l'Éducation nationale ?**

La réponse est NON !



Pensez à compléter l'enquête
« Métiers & condition de travail » en cours
et transmettez le lien aux collègues pour davantage de retours :
les PsyEN et DCIO sont concernés !
<http://www.snes.edu/Enquetes/index.php/122718>



Rappel :
Stage DCIO
le vendredi 22 novembre (9h30 à 16h30)
au SNES
(46, Avenue d'Ivry Paris 13^{ème})
Demande d'autorisation d'absence
à déposer avant le 22 octobre